



Objet : Le Lycée Les Chênes et la taxe d'apprentissage 2023

Madame, Monsieur,

Notre établissement peut bénéficier de **la taxe d'apprentissage**. C'est à ce titre que nous nous permettons de vous solliciter car elle représente un enjeu majeur pour notre établissement. Comme vous, nous sommes toujours dans la recherche de nouveautés adaptées aux besoins des jeunes tout en sachant cultiver notre savoir-faire.

Nous sommes fiers de permettre chaque année, le développement des compétences nécessaires à l'épanouissement de nos élèves sur le marché du travail, grâce à nos formations professionnelles :

- BAC PRO SAPAT (Service Aux Personnes et Animation dans les Territoires)
- CAPa SAPVER (Service Aux Personnes et Vente en Espace Rural)
- 4èmes et 3èmes à Projet Professionnel

→ La taxe d'apprentissage 2023 nous sera très utile pour développer notre pédagogie en faveur de nos nouveaux élèves inscrits dans le CAPa SAPVER en trois ans. En effet nous avons construit dans cette filière, **un programme de formation professionnelle spécifique pour des jeunes porteurs d'un handicap**. Une première promotion ayant débuté en septembre 2022, notre volonté est de poursuivre avec un nouveau groupe en septembre 2023. Sans une aide extérieure telle que la taxe d'apprentissage il nous est difficile de remplir notre mission auprès de ces jeunes. Nos besoins sont de natures diverses : enseignement, accompagnement, matériels.

→ **L'achat et la maîtrise d'outils numériques sont aujourd'hui incontournables dans la pédagogie** mise en place pour nos apprenants. Tous nos lycéens possèdent une tablette numérique. Favoriser leur apprentissage avec cet outil est nécessaire. Nous envisageons l'achat de visionneuses dans chaque classe afin de favoriser les projections à partir des productions des jeunes.

Aujourd'hui les entreprises doivent désigner l'établissement bénéficiaire du solde de la TA sur la plateforme SOLTéA : <https://www.soltea.education.gouv.fr/espace-public/>

Aussi, Madame, Monsieur, si vous le désirez nous serions heureux que vous souteniez les apprenants de notre établissement. Pour ce faire, vous pourrez affecter votre taxe d'apprentissage au Lycée Les Chênes en le sélectionnant sur la plateforme parmi tous les bénéficiaires avec notre code UAI : **0841224Z**

Nous vous remercions par avance de votre aide précieuse et vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de nos salutations distinguées.

Philippe SAMSON
(Chef d'établissement)

